Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - NOVEMBRE 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**3**
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	**18**
Informations spécifiques	**19**
Informations réglementaires	**20**
Certification du Commissaire aux comptes	**27**
Comptes annuels	**32**
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Compte de résultat	35
Annexes aux comptes annuels	**37**
Informations générales	38
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	48
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	53
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	59
Inventaire des actifs et passifs	76
Annexe(s)	**84**
Caractéristiques de l'OPC	85
Information SFDR	115

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Compte rendu d'activité

Décembre 2024
"La Banque Centrale Européenne a comme attendu abaissé ses taux directeurs de 25 points de base lors de sa réunion du 12 décembre. Le taux de la facilité de dépôt a été abaissé de 3,25 % à 3,00 %. Compte tenu du ralentissement de la croissance de l'inflation dans la Zone Euro, qui s'est établie en novembre à 2.2% en rythme annuel, les marchés s'attendent à ce que la BCE continue d'assouplir sa politique monétaire, avec plus de quatre baisses de taux anticipées en 2025, ce qui pourrait ramener le taux de la facilité de dépôt à environ 2 % d'ici la mi-2025.La FED a également délivré la baisse d'un quart de point que les investisseurs attendaient, abaissant la cible des Fed funds dans une fourchette de 4.25% - 4.5%. En revanche la publication des dot plots reflétant les prévisions du FOMC sur les taux Fed funds a surpris les marchés : les membres du FOMC n'anticipent plus que 50 bp de baisse sur l'ensemble de l'année 2025, alors qu'ils attendaient encore 100 bp de baisse en septembre. La FED fait en effet le constat que l'inflation reste obstinément supérieure à sa cible de 2%, ce qui l'empêche de normaliser sa politique monétaire aussi vite que prévu : l'inflation headline projetée pour 2025 est de 2.5 % tout comme l'inflation core, et le retour à la cible de 2% n'est plus anticipé avant 2027. Dans ce contexte, les taux se sont fortement tendus, aux Etats-Unis comme en Europe : le taux 2 ans américain a augmenté de 9 bp, à 4.2%, tandis que le taux 10 ans a pris près de 40 bp, clôturant l'année à 4.53%. La courbe des taux américains est désormais normalisée du 1 an (4.11%) au 10 ans (4.53%). Seules les maturités inférieures à 1 an affichent encore une courbe inversée. Le taux 2 ans allemand a augmenté de 13 bp, à 2.06%, tandis que le taux 10 ans gagnait 27 bp, à 2.34%.Le marché du crédit est resté inchangé sur le mois, reflétant la faible activité liée à la période de fin d'année. Le spread contre Swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a clôturé à 67 bp fin décembre, inchangé par rapport à fin novembre. Le portefeuille affiche en décembre une performance de +26 bp, essentiellement grâce à son carry. Sur la période nous avons conservé l'exposition à la duration, à 0.48, qui provient principalement des maturités inférieures à 24 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : abaissé la sensibilité crédit à 1.17% conservé une poche de cash autour de 12% renforcé notre exposition aux émetteurs notés « AA » participé au primaire Achmea 3 ans offrant une prime pour son émission de 75bp contre swap de même maturité. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an permettent d'éviter un équivalent de 300 tonnes de CO2.Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +55 bp."

Janvier 2025
"Le mois de janvier s'est inscrit dans la continuité de la fin de l'année 2024, avec la mise en place de tarifs douaniers en hausse, et des banques centrales pour le moment relativement hermétiques à l'instabilité politique croissante. La BCE a comme attendu réduit ses taux directeurs de 25 bp. Bien que l'inflation soit passée de 2,2% à 2,4% en décembre, Mme Lagarde reste confiante sur le processus de désinflation en cours, qui devrait ramener l'inflation en Zone Euro à l'objectif de 2 % dans le courant de l'année. La FED de son côté a maintenu ses taux inchangés, en ligne avec les attentes. Une économie forte, une inflation soutenue (de 2,7% à 2,9% en décembre) et une meilleure évaluation de l'impact des politiques de Donald Trump sont les principales raisons pour lesquelles la FED fait une pause dans son cycle de baisse des taux. Les investisseurs n'anticipent plus que 2 baisses de taux cette année pour la FED, et 4 pour la BCE. Les taux en Zone Euro se sont légèrement tendus sur le mois, le 2 ans allemand finissant le mois de janvier à 2.11 (+3 bp) et le 10 ans allemand finissant à 2.46% (+10 bps). Le marché du crédit a commencé l'année sur une bonne note, la classe d'actifs restant extrêmement stable et résiliente. La saison des bénéfices a également bien démarré, 75% des entreprises dépassant les attentes de résultats. Dans ce contexte, le marché Euro IG voit les spreads de crédit se resserrer nettement. Le spread contre Swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a clôturé à 54 bp fin janvier, contre 67 bp fin décembre. Sur la période nous avons conservé l'exposition à la duration, à 0.49. Celle-ci provient principalement de la contribution de nos investissements sur les maturités inférieures à 24 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : augmenté la sensibilité crédit à 1.26 contre 1.17 le mois dernier conservé une poche de cash autour de 12% renforcé nos positions sur les émetteurs que nous considérons les plus solides, tant en rating qu'en contribution en équivalent tonnes de Co2 évitées participé au primaire SBAB 3.25% 5 ans offrant une prime pour son émission de 75bp contre swap de même maturité.Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +38 bp (vs. +26 pour son indice de référence), provenant

essentiellement du portage et du resserrement des spreads de crédit. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an permettent d'éviter un équivalent de 354 tonnes de CO2 (vs. 300 le mois dernier).Le portefeuille, à conditions de marché inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +45bp."

Février 2025
"La remise en cause par l'administration Trump du soutien américain à l'Europe et les menaces de hausse des droits de douane ont été les principaux moteurs d'évolution des marchés sur le mois de février. En zone euro, l'inflation sur un an a légèrement ralenti, passant de 2,5% en janvier à 2,4% en février, tout comme l'inflation sous-jacente (excluant les prix de l'énergie et de l'alimentation), qui s'est établie à 2,6% en février, après 2,7% en janvier. Ce ralentissement conforte les anticipations de baisses de taux du marché. Aux Etats-Unis en revanche, l'inflation a augmenté à 3,0% sur un an, contre 2,9% en décembre, alors que les économistes prévoyaient un ralentissement. Il s'agit du 4ème mois consécutif d'accélération de la hausse des prix. L'inflation sous-jacente a également augmenté à 3.3% sur un an, et reste nettement supérieure à l'objectif de 2%, tandis que le marché de l'emploi demeure robuste. Les trajectoires d'inflation divergentes des deux côtés de l'Atlantique se sont traduites en Allemagne par des variations de taux modestes (2 ans en légère baisse à 2.02% fin février vs 2.11% fin janvier, 10 ans à 2.40% fin février vs 2.46% fin janvier), tandis qu'aux Etats-Unis la baisse des rendements a été beaucoup plus marquée : le 2 ans passe de 4.19% à 3.98% et le 10 ans de 4.53% à 4.2% fin février. Malgré ces incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, le marché du crédit en euro a fait preuve de résilience, bénéficiant de solides facteurs techniques. Les émissions primaires sont restées importantes, avec un montant de 97,1 milliards d'euros et les books affichent un taux de sursouscription moyen de 2,9x, signe d'une forte demande. Dans ce contexte, les spreads de crédit sur le marché Euro IG restent relativement stables d'un mois sur l'autre. Le spread contre Swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp € a clôturé à 56 bp fin février, contre 54 bp fin janvier. Sur la période nous avons augmenté notre exposition à la duration, à 0.53 vs.0.49 le mois précédent. Celle-ci provient principalement de la contribution de nos investissements sur les maturités inférieures à 24 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : maintenu la sensibilité crédit à 1.25 et la vie moyenne à 1.53 année conservé une poche de cash de 14% renforcé nos positions sur les émetteurs que nous considérons les plus solides, tant en rating qu'en contribution aux tonnes de Co2 évitées participé au primaire Lloyds FRN 03/2028 Euribor 3 mois + 63bp renforcé notre exposition aux émetteurs AAA et A et réduit ceux notés BBB renouvelé notre investissement dans le T-bill autrichien Green (AA) sur une maturité de 3 mois.Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +25 bp (vs. +22 pour son indice), s'expliquant essentiellement par son portage. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an permettent d'éviter un équivalent de 361 tonnes de CO2 (vs. 300 le mois dernier).Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +50bp."

Mars 2025
"L'inflation en Zone Euro a poursuivi son ralentissement : elle s'est établie à 2.3% en février, en recul par rapport au mois précédent (2.5%). L'inflation sous-jacente a également diminué, à 2.6% contre 2.7% en janvier. Ces chiffres rassurants ont conforté la BCE dans son analyse que l'inflation devrait se rapprocher rapidement de la cible de 2%. La Banque Centrale Européenne a ainsi annoncé une nouvelle baisse de taux de 25 bp, portant le taux de la facilité de dépôt à 2.5%. Il s'agit de la sixième baisse de taux depuis juin 2024.En termes d'activité, le PMI Manufacturier a augmenté en Zone Euro à 48.6 en mars contre 47.6 le mois précédent, dépassant les prévisions qui tablaient sur 48.3. Bien que pointant toujours vers une contraction de l'activité, l'indice montre des signes d'amélioration portés notamment par une augmentation de la production. A l'inverse, l'indice PMI pour le secteur des services recule légèrement à 50.4 contre 50.6 le mois précédent, en baisse par rapport aux prévisions (51.2). Toutefois, le PMI Composite augmente de 50.2 à 50.4 en mars, laissant augurer une croissance positive. Bien que ce niveau soit plus bas que les prévisions (50.8), c'est le niveau le plus haut atteint depuis sept mois. Autre fait marquant, l'Allemagne, première économie de la zone euro, a décidé d'adopter un plan de relance économique. Ce plan vise à créer un fonds de 500 milliards d'euros dans le but de financer des investissements d'infrastructure. L'annonce de ce plan a entrainé une hausse marquée des taux longs en Zone Euro : le taux allemand 10 ans est passé de 2.4% fin février à près de 2.9% le 11 mars, avant de baisser fortement dans le sillage de l'accroissement des craintes sur la croissance mondiale liées à la hausse des tarifs douaniers annoncée par Donald Trump. Il a ainsi clôturé le mois de mars à 2.73%, tandis que le 2 ans allemand, en dépit d'une volatilité importante sur le mois, clôturait quasi inchangé à 2.04%. Le taux 10 ans américain est également resté quasi inchangé, à 4.2%, tandis que le 2 ans perdait

10 bp, à 3.88%. La FED, considérant que l'incertitude économique américaine est « inhabituellement élevée », a décidé de maintenir inchangés ses taux directeurs lors de sa réunion du mois de mars. Le marché du crédit a commencé à montrer des signes de nervosité, encore contenus mais perceptibles : le spread contre Swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a clôturé à 58 bp fin mars, contre 56 bp fin février. Le portefeuille affiche en mars une performance de +26 bp essentiellement grâce à son carry. La sensibilité crédit du portefeuille reste inchangée et proche de sa borne haute, à 0.96. La sensibilité taux du portefeuille est à 0.41 en fin de mois, quasi stable par rapport au mois précédent. L'exposition taux reste concentrée sur les maturités inférieures à 24 mois. Sur la période nous avons légèrement augmenté notre exposition à la duration, à 0.55 vs.0.52 le mois précédent. Celle-ci provient principalement de la contribution de nos investissements sur les maturités inférieures à 24 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : renforcé la sensibilité crédit à 1.34 et notre vie moyenne à 1.64 année conservé une poche de cash autour de 13% renforcé nos positions sur les émetteurs que nous considérons les plus solides, tant en rating qu'en contribution aux tonnes de Co2 évitées participé aux primaires SEB 3.375% 03/2030 et Sweda3.25% 09/2029 offrant des primes contre swap de même maturité de +90 bp pour les 2 émissions. Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +18 bp résultant essentiellement de son portage et de son exposition crédit. Cette dernière a contribué négativement à la performance, le spread contre swap de l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement crédit du fonds s'étant élargi de 5bp.Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an permettent d'éviter un équivalent de 390 tonnes de CO2 (vs. 360 le mois dernier).Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +45bp."

Avril 2025
"L'annonce début avril par le président américain de l'instauration de droits de douane conséquents sur les importations en provenance de la plupart des partenaires commerciaux des Etats-Unis a provoqué une forte baisse des actifs risqués, que ce soit sur les marchés actions ou obligataires. L'annonce quelques jours plus tard de la suspension pendant 90 jours de certains droits de douane a ensuite entrainé un rebond notable des actifs risqués, sans toutefois contrebalancer totalement le mouvement initial d'aversion au risque. Ainsi l'indice S&P 500 a chuté de plus de 10% en 2 jours, puis a rebondi de 9.5%, tandis que le marché du crédit s'écartait de façon notable, y compris sur les maturités courtes : le spread contre Swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a bondi de 58 bp fin mars à 80 bp le 9 avril, pour se replier à 71 bp fin avril, soit un niveau qui n'avait plus été atteint depuis janvier 2024. De façon quasi symétrique, la dette allemande a été particulièrement recherchée : les taux allemands se sont nettement repliés, le 2 ans passant de 2.04 à 1.68% (-36 bp) tandis que le 10 ans perdait près de 30 bp, passant de 2.73% à 2.44% sur le mois. Aux Etats-Unis en revanche le taux 10 ans est resté quasi stable à 4.16% (-4bp), signe de la nervosité des investisseurs vis-à-vis de la politique menée par l'administration Trump. Seul le 2 ans s'est replié, à 3.6% (-28 bp). Sur le front des données macroéconomiques, les anticipations d'inflation des ménages américains ont bondi à 6,7 % en glissement annuel, leur plus haut niveau depuis 1981. La persistance des pressions inflationnistes a conduit la FED à laisser ses taux inchangés en avril, en dépit d'une part de la pression exercée par le président américain en faveur d'une baisse des taux, et d'autre part des prémisses d'un ralentissement économique (indice PMI de l'activité manufacturière à 48.5). En zone euro a contrario, la BCE s'est montrée rassurée par la dynamique de désinflation, estimant qu'elle pourra atteindre son objectif d'inflation de 2 % à moyen terme. Les derniers chiffres en zone euro vont d'ailleurs dans ce sens, avec un taux d'inflation à 2,2 % en avril, stable par rapport au mois précédent. La BCE a donc décidé de réduire son principal taux directeur de 25 points de base, portant le taux de la facilité de dépôt à 2,25 %. Cette décision marque la septième baisse de taux depuis juin 2024.Sur la période nous avons maintenu notre exposition à la duration à 0.56. Celle-ci provient principalement de la contribution de nos investissements sur les maturités inférieures à 36 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : réduit la sensibilité crédit à 1.18 année conservé une poche de cash autour de 11% renouvelé notre exposition au Commercial Paper Green de la république d'Autriche sur la maturité septembre 2025 renforcé nos positions sur les émetteurs que nous considérons les plus solides, tant en rating qu'en contribution aux tonnes de Co2 évitées participé au primaire Achmea2.5% 5/2028 offrant une prime contre swap de même maturité de +62 bp.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +25 bp, s'expliquant essentiellement par son portage et son exposition taux, qui ont compensé l'écartement des spreads de crédit. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an permettent d'éviter un équivalent de 378 tonnes de CO2.Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +55bp."

Mai 2025
"Le mois de mai a été marqué par un ralentissement significatif de l'inflation en Zone Euro, qui s'est établie à 1,9 %, alors qu'elle atteignait encore 2.2% en avril. Cette baisse plus forte qu'attendu conforte les anticipations d'une nouvelle réduction des taux d'intérêt : une baisse de 25 points de base est désormais anticipée pour la réunion de la BCE du 5 juin. Dans le même temps, l'indice PMI manufacturier de la zone euro a montré des signes de stabilisation, atteignant 49,4 en mai, contre 49 en avril. Bien que cet indice reste toujours en zone de contraction, il signale une légère amélioration de la demande dans le secteur manufacturier. Outre-Atlantique, la situation reste préoccupante. L'ISM manufacturier a montré des signes de faiblesse, s'établissant à 48,5 en mai, ce qui suggère une contraction pour le troisième mois consécutif. Les entreprises américaines, confrontées à des coûts d'importation en hausse en raison de la mise en place des tarifs douaniers, réduisent leur production et leurs commandes. Les prévisions de croissance du PIB américain pour 2025 sont passées de 1,7 % à 1,6 %. Néanmoins, le marché du travail demeure étonnamment résilient ce qui pourrait retarder les baisses de taux d'intérêt de la Fed. Les signaux divergents des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions d'ampleurs différentes sur les marchés de taux. Aux États-Unis, le taux à 10 ans a augmenté de 24 pb pour atteindre 4,40% fin mai. Le taux 2 ans a également augmenté et termine le mois à 3,90 % (+30 pb). A l'inverse, en Zone Euro, les taux sont restés quasi stables. Le Bund finit le mois à 2.5% (+6 pb) et le taux à 2 ans allemand finit le mois à 1.77% (+9pb).Le marché du crédit a été soutenu au mois de mai par la perspective d'une désescalade dans le conflit entre les Etats-Unis et la Chine au sujet des tarifs douaniers. Ainsi le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a effacé en mai l'écartement observé en avril : fin mai, il s'établissait à 60, à peine supérieur au niveau de fin mars (58). Sur la période nous avons maintenu notre exposition à la duration à 0.56. Celle-ci provient principalement de la contribution de nos investissements sur les maturités inférieures à 36 mois, qui sont les plus sensibles à la baisse des taux directeurs. De plus, nous avons : Légèrement réduit la sensibilité crédit à 1.12 année Conservé une poche de cash de 15%, investie en reverse repo. Privilégié les investissements sur les émetteurs du secteur bancaire, qui nous semblent les moins vulnérables à l'augmentation des droits de douane. Nous avons ainsi participé au primaire ABN Amro 2.75% 06/2029 offrant une prime contre swap de même maturité de +65 bp, ainsi qu'au primaire Piraeus Bank 3% 12/2028 offrant une prime contre swap de 115 bp. Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +25 bp, essentiellement grâce à son portage et au resserrement des spreads de crédit. Il affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1. Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 240 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +45bp."

Juin 2025
"En Europe, l'inflation a poursuivi son ralentissement, l'indice des prix à la consommation oscillant autour de l'objectif de 2 % fixé par la BCE. Cela a permis à la Banque Centrale Européenne de procéder à une baisse de taux de 25 bps, mais le ton est devenu plus conservateur, la BCE estimant que le cycle de baisse des taux touche désormais à sa fin. Cette position a conduit à un repricing sensible des taux européens. Le 2 ans allemand est passé sur le mois de 1.77 à 1.86% (+9 bp) tandis que le 10 ans passait de 2.52 à 2.6% (+8 bp). Aux États-Unis, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux à 4,25-4,50 %, dans un contexte de signaux mitigés, avec une inflation légèrement supérieure à l'objectif et un marché du travail qui montre des signes de ralentissement. Les membres du FOMC se sont montrés partagés quant à une possible baisse des taux en juillet. Jerome Powell a estimé que la Fed avait besoin de davantage de clarté quant aux perspectives de l'économie américaine avant d'agir. Les tensions géopolitiques, en particulier la flambée des tensions entre l'Iran et Israël en juin, ont brièvement poussé les prix du Brent à la hausse, alimentant les craintes d'une augmentation du prix du pétrole et d'un ralentissement de la croissance. Un cessez-le-feu mi-juin a stoppé la hausse du prix du pétrole, calmant les craintes inflationnistes et apaisant les marchés. Dans le même temps, les risques politiques européens sont restés faibles malgré les négociations budgétaires allemandes et les tensions au sein de la coalition, tandis que les discours protectionnistes des États-Unis à l'égard de la Chine et de l'UE ont ajouté à l'incertitude, sans qu'aucune mesure concrète n'ait été prise à la fin du mois. Dans ce

contexte, le marché du crédit européen s'est montré particulièrement solide. Les émissions ont de nouveau été abondantes, mais toutefois insuffisantes pour satisfaire la demande des investisseurs, qui ont continué à augmenter leur exposition à la classe d'actif. Le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a poursuivi son resserrement : fin juin, il s'établissait à 52, soit 8 bp de moins que fin mai (60).Sur la période nous avons : Maintenu notre sensibilité taux à 0.64. Légèrement augmenté la sensibilité crédit qui passe à 1.33 contre 1.12 le mois précédentRéduit la poche de cash à 10%, investie en reverse repo. Participé aux émissions primaires Export import bank of Korea 2.5% 06/2028 et CA Autobank 2.75% 07/2028 offrant respectivement des primes contre swap de 47 et 73 bp. Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +23 bp, essentiellement grâce à son portage et au resserrement des spreads de crédit. Il affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1. Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 308 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +50bp."

Juillet 2025
"Les taux se sont légèrement tendus en cours de mois dans un climat favorable aux actifs risqués, sous l'effet en autre : des accords sur les tarifs douaniers trouvés par l'administration Trump avec ses principaux partenaires commerciaux, d'un CPI US stable et en ligne avec le consensus, d'une BCE qui a fermé la porte à une nouvelle baisse des taux lors de son prochain meeting en Septembre. Le 2 ans allemand est ainsi revenu proche des 2% et le 10 ans autour de 2.70%, en hausse de 10 bps sur le mois. Sur le Crédit, les spreads poursuivent le mouvement de resserrement, et atteignent de nouveaux plus bas. Le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a poursuivi son resserrement : fin juillet, il s'établissait à 38, soit 14 bp de moins que fin juin (52).Les facteurs techniques et les inflows sur la classe d'actifs sont les principaux moteurs de ce resserrement. Les volumes sur le marché primaire ont logiquement été en baisse au mois de juillet, alors que la demande est restée dynamique. Les books sont sursouscrits entre 3 et 4 fois, pour une prime d'émission moyenne de 2 bps seulement. D'un point de vue sectoriel, les spreads des financières se rapprochent toujours un peu plus de ceux des corporates. Sur le mois de juillet, nous avons : Maintenu la sensibilité taux à 0.62 Légèrement réduit la sensibilité crédit qui passe de 1.33 à 1.26 Réduit la poche de cash à moins de 10%, investie en reverse repo. Participé aux émissions primaires RTE 2.625% 07/29 et National Bank of Greece 2.75% 07/29 émis avec des primes contre swap s'élevant respectivement à 58 et 78 bp. Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +24 bp, essentiellement grâce au resserrement des spreads de crédit. Il affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1. Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 372 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +50bp."

Août 2025
"Les chiffres publiés en août en Zone Euro ont montré une économie résistante en dépit du contexte international et de la mise en place des droits de douane. L'indice PMI manufacturier de la Zone Euro est ressorti à 50,7 en août, en nette hausse par rapport à juillet, où il avait atteint 49,8. Il s'agit du niveau le plus élevé atteint depuis mars 2022. L'inflation a légèrement rebondi en glissement annuel pour atteindre 2.1% en août. Elle reste donc en ligne avec la cible fixée par la BCE. Quant au marché de l'emploi, il reste dynamique dans la Zone Euro, avec un taux de chômage qui a reculé de 0,1 point en juillet pour atteindre 6,2%. Dans ce contexte, le marché anticipe que la Banque Centrale Européenne devrait maintenir ses taux inchangés jusqu'à la fin de l'année. Les taux allemands sont restés stables (2 ans -2bp et 10 ans +2 pb), la poursuite du mouvement de pentification étant quasiment imperceptible sur le mois d'août. Aux Etats-Unis l'inflation est restée stable à 2.7% sur un an, légèrement plus faible qu'attendu (2.8%), ce qui a renforcé la probabilité d'une prochaine baisse des taux de la Fed. La croissance économique américaine sur le deuxième trimestre a été revue à la hausse avec une croissance annualisée de 3,3%, contre 3% estimé début juillet. Les taux américains se sont inscrits en nette baisse, le 2 ans à 3.61% (-34 bp sur le mois) et le 10 ans à 4.22% (-15 bp sur le mois).Le marché primaire est resté particulièrement actif en août, ce qui est inhabituel pour cette période de l'année, avec des volumes importants la dernière semaine d'août en préparation d'une forte activité en septembre. Le marché du crédit s'est légèrement écarté à partir de la mi-août, sous l'effet notamment du regain d'incertitude politique en France : l'écart de spreads entre les emprunts d'Etat français (OAT) et allemands (Bund) de maturité 10 ans s'est élargi de 15bp, passant d'une fourchette [65 - 70 bp] en juillet à 80bp fin août. Le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, s'est écarté sur le mois d'août de 8 bp, retrouvant le niveau atteint mi-juillet. Sur la

période nous avons : réduit la sensibilité taux, qui passe à 0.48 contre 0.62 le mois précédent diminué la sensibilité crédit, de 1.26 à 1.11, adoptant une approche conservatrice pour la période estivale allégé notre exposition aux émetteurs de rating « BBB » renforcé la poche de cash qui représente 15% du portefeuille. Cette poche est investie en reverse repo.Dans ce contexte, le fonds a généré sur le mois une performance de +14 bp. La performance s'explique essentiellement par le portage du portefeuille, et de façon plus marginale par la composante taux de nos investissements, du fait du très léger resserrement des taux courts. Le portefeuille affiche une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 360 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +45bp."

Septembre 2025
"En septembre les marchés financiers se sont montrés globalement indifférents aux tensions géopolitiques et commerciales. Ils ont en revanche réagi de façon plus marquée aux chiffres d'inflation et de croissance. En Zone Euro, l'inflation est restée stable à 2% en glissement annuel, un niveau conforme à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE). L'inflation sous-jacente se maintient également à 2.3%, alors que les prévisions l'anticipaient en légère baisse. Sur le plan de l'activité économique, la Zone Euro poursuit sa progression, comme en témoigne la hausse de l'indice PMI Composite Global à 51.2, contre 51 le mois précédent. Cette dynamique est principalement portée par le secteur des services, dont l'indice atteint 51.4 en septembre, son plus haut niveau de l'année. Cette croissance s'appuie également en grande partie sur la solide performance de l'Allemagne, qui enregistre sa plus forte expansion depuis mai 2024 avec un indice PMI à 52.4, dépassant largement les prévisions (50.6). Aux Etats-Unis, l'inflation est repartie à la hausse, atteignant 2.9% contre 2.7% le mois précédent, en ligne avec les prévisions. Il s'agit du taux le plus élevé depuis janvier dernier avec une progression mensuelle de 0.4%. Parallèlement, la croissance économique américaine a été révisée à la hausse à +3.8% en rythme annualisé sur le deuxième trimestre après des estimations initiales de 3% puis 3.3%. Toutefois, les économistes anticipent un ralentissement de la croissance d'ici la fin de l'année, en raison notamment de l'affaiblissement du marché du travail. Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté des stratégies divergentes de part et d'autre de l'Atlantique. La BCE a choisi de maintenir ses taux inchangés lors de sa réunion du 11 septembre, adoptant une posture attentiste. Elle estime que la hausse des prix est désormais sous contrôle. A l'inverse, la FED a annoncé, comme attendu, une baisse de ses taux directeurs de 25 points de base le 17 septembre, les positionnant désormais entre 4% et 4.25%. La résistance de l'inflation et un niveau d'activité décent en zone euro ont alimenté une légère remontée des taux courts, le 2 ans allemand passant de 1.94% à 2.01%, ainsi qu'un aplatissement de la courbe. Aux Etats-Unis, les taux courts sont quasiment inchangés (-1bp) tandis que le taux 10 ans s'est inscrit en repli de 7 bp pour clôturer à 4.15%.Le marché du crédit a poursuivi son resserrement au mois de septembre, sous l'effet d'une demande importante de la part des investisseurs, tandis que les volumes émis se sont inscrits en recul par rapport à septembre 2024. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande reste un soutien efficace aux valorisations. Ainsi le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, s'est resserré sur le mois de septembre de 6 bp pour atteindre 40 bp, flirtant avec le point bas de 38 bp atteint fin juillet. Sur le mois de septembre, nous avons : renforcé la sensibilité taux, qui passe à 0.59 contre 0.48 le mois précédent maintenu la sensibilité crédit autour de 1.14 participé aux émissions du marché primaire telles DZ Bank Hypotheken2.5% 8/2030 à MS+25, LFBank2.625% 10/2028 à MS+47, Sydbank3% 12/2029 à MS+85bp conservé la poche de cash à environ 15%, investie en reverse repo.Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +21bp contre +18bp pour son indice. La performance s'explique essentiellement par le portage du portefeuille et dans une moindre mesure par le resserrement des spreads de crédit. La composante taux de nos investissements a, sur le mois, contribué de façon légèrement négative à la performance du portefeuille. Le portefeuille affiche une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est par ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 355 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +40bp."

Octobre 2025
"La Banque Centrale européenne a maintenu ses principaux taux d'intérêt inchangés (taux de dépôt à 2 %) lors de sa réunion du 30 octobre, estimant que son cadre de stabilité des prix est « dans une bonne position ». En revanche, lors de sa réunion du 29 octobre, la Réserve fédérale a abaissé ses taux d'intérêt de 25 bp, portant la fourchette cible à 3,75 %-4,00 %, en réponse à un marché du travail en ralentissement. Les taux longs ont légèrement baissé sur le mois, le 10 ans allemand passant de 2.71% à 2.63% tandis que le 2 ans passait de 2.02% à 1.97%. Les taux français sont également orientés à la baisse, puisque le 10 ans se détend

de 11 bp sur la même période, et ce malgré la décision de S&P de dégrader la note souveraine de la France de AA- à A+. S&P s'attend en effet à ce que l'objectif de déficit budgétaire général de 5,4 % du PIB soit atteint, mais prévoit des progrès plus lents que prévu dans la consolidation budgétaire dans les années à venir. Les spreads de crédit sont restés stables sur le mois avec toutefois 2 séquences bien distinctes : ils se sont légèrement élargis durant la première moitié du mois avant de se resserrer au cours de la seconde moitié, dans un contexte d'apaisement des tensions géopolitiques, notamment entre les États-Unis et la Chine. Le marché du crédit profite aussi d'une demande soutenue des investisseurs et de fondamentaux relativement favorables. D'un point de vue sectoriel, les financières, l'automobile, et la pharmacie surperforment, contrairement à l'immobilier et à la chimie. Sur la période nous avons : Légèrement réduit la sensibilité taux, qui passe à 0.55 contre 0.59 le mois précédent Réduit la sensibilité crédit autour de 1.07. Participé à l'émissions primaire EuroGrid 2.886% 10/2029 à Swap+58bpLe portefeuille a généré sur le mois une performance de +23bp contre +18bp pour son indice. La performance s'explique essentiellement par le portage du portefeuille, les expositions taux et crédit contribuant de façon marginale. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est d'ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 297 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +35bp."

Novembre 2025
"En novembre les investisseurs ont été surpris par la vigueur de la croissance européenne. L'indice PMI composite a atteint 52.8, en hausse continue depuis le début de l'année. Quant à l'inflation, elle est restée stable et toujours légèrement supérieure à 2%. Dans ce contexte de dynamisme économique et de stabilité de l'inflation, la BCE ne laisse entrevoir aucune volonté de changement de sa politique monétaire pour les mois à venir. Aux Etats-Unis, la paralysie des services gouvernementaux, qui dure depuis 43 jours, devrait avoir un impact modeste mais durable sur le PIB réel (de l'ordre de 0,1 % à 0,2 %). L'absence de statistiques économiques américaines depuis le mois dernier a accentué l'incertitude, déjà alimentée par un ensemble d'indicateurs disparates. La demande de main-d'œuvre a ainsi continué de fléchir en novembre, mais les licenciements sont restés modérés. Les droits de douane exercent une pression à la hausse sur les prix, bien que l'inflation demeure relativement maîtrisée, notamment grâce à la baisse du coût du logement. La publication du PIB du troisième trimestre a de nouveau été reportée au 19 décembre et devrait encore être retardée. Les pressions sur la consommation aux États-Unis pourraient affecter l'activité économique américaine à mesure que les effets des droits de douane américains se concrétisent. Les marchés anticipent désormais une nouvelle baisse de taux de la Fed en décembre, avec une probabilité de 87%.Dans ce contexte, le rendement des obligations souveraines a évolué de façon contrastée. Il a baissé aux Etats-Unis (le taux 2 ans s'est replié de 10 bp à 3.49% et le 10 ans de 6 bp à 4.01%), et a augmenté en Zone Euro : les taux allemands 2 ans et 10 ans ont augmenté de 6 bp (à respectivement 2.03% et 2.69%). Au mois de novembre, le marché du crédit a pâti des craintes entourant les résultats des entreprises technologiques, puis des incertitudes sur le calendrier des baisses de taux de la Fed. Ces inquiétudes se sont traduites par un écartement des spreads de crédit qui est toutefois resté contenu. Le marché primaire est resté particulièrement actif, et la demande pour les nouvelles émissions n'a pas faibli. Le spread contre swap de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp €, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, s'est écarté sur le mois de novembre de 7 bp pour atteindre 44 bp. Sur la période nous avons : augmenté la sensibilité taux, qui passe à 0.61 contre 0.55 le mois précédent, pour protéger le portefeuille pour la fin de l'année en cas de regain d'aversion au risque maintenu la sensibilité crédit autour de 1.07 renforcé nos positions sur les émetteurs que nous considérons les plus solides de rating A réduit notre exposition aux émetteurs de rating BBB, de façon à améliorer la qualité de crédit du portefeuille Le portefeuille a généré sur le mois une performance de +12bp. Elle s'explique essentiellement par le portage du portefeuille, les 2 moteurs de performance que sont la composante taux et crédit ayant contribué légèrement négativement. Le portefeuille affiche toujours une haute qualité de crédit, illustrée par un rating moyen de A. La qualité de crédit est d'ailleurs reconnue par FitchRatings qui note le fonds AAf/S1.Un million d'euros investis sur le fonds sur un an a permis d'éviter un équivalent de 304 tonnes de CO2. Le portefeuille, à conditions inchangées, a une espérance de rendement contre €str de +40bp."

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - E (C) en devise EUR : 2,55% / 2,43% avec une Tracking Error de 0,24%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - EB (C) en devise EUR : 2,82% / 2,43% avec une Tracking Error de 0,27%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - I (C) en devise EUR : 2,76% / 2,49% avec une Tracking Error de 0,22%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - I3 (C) en devise EUR : 2,78% / 2,43% avec une Tracking Error de 0,27%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - P (C) en devise EUR : 2,45% / 2,38% avec une Tracking Error de 0,25%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND – R (C) en devise EUR : 0,39% / 0,49%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - R1 (C) en devise EUR : 2,61% / 2,84% avec une Tracking Error de 0,27%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - R1-NOK (C) en devise EUR : 4,67% / 4,54% avec une Tracking Error de 0,26%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - R1-SEK (C) en devise EUR : 2,44% / 2,10% avec une Tracking Error de 0,27%,
- Part AMUNDI ULTRA SHORT TERM IMPACT GREEN BOND - S (C) en devise EUR : 2,81% / 2,74% avec une Tracking Error de 0,22%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AUSTRIAN TBILL ZCP 25-09-25	49 666 833,90	49 701 277,82
AFD 0.0% 25-03-25 EMTN	11 929 965,00	21 994 040,00
AUSTRIAN TBILL ZCP 27-02-25		32 929 737,22
AFD 0.5% 31-10-25 EMTN	13 916 576,00	16 600 000,00
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.5% 03-11-25	4 974 000,00	13 500 000,00
BBVA 1.0% 21-06-26	9 772 980,00	6 418 490,00
VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	11 776 280,00	3 880 990,00
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	6 009 510,00	9 526 460,00
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	7 810 691,00	7 358 920,00
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	11 684 400,00	962 370,00

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C	
Frais de gestion variables acquis	2,97
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,03
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C	
Frais de gestion variables acquis	76 285,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,03
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	39 512,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,02
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C	
Frais de gestion variables acquis	395,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,01
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	242,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C	
Frais de gestion variables acquis	20 318,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,03
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	126,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 65 000 000,00

o Prêts de titres :
o Emprunt de titres :
o Prises en pensions : 65 000 000,00
o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 58 486 741,66

o Change à terme : 1 837 991,66
o Future : 2 948 750,00
o Options :
o Swap : 53 700 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP PARIBAS FRANCE	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH) MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	64 942 525,02
. OPCVM	
. Espèces (*)	40 263,65
Total	**64 982 788,67**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	893 989,16
. Autres revenus	
Total des revenus	**893 989,16**
. Frais opérationnels directs	4 268,30
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	**4 268,30**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net (*)					

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				65 000 000,00	
% de l'Actif Net				17,71	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO ITALIE				45 011 956,64	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				19 930 568,38	

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE				65 000 000,00	

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				64 942 525,02	
- OPC					
- TCN					
- Cash			40 263,65		
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro			40 263,65	64 942 525,02	

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes				64 942 525,02	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes				65 000 000,00	

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				64 942 525,02	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				893 989,16	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				-4 268,30	
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :
o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
o Dépôt
o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité
o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité
o Prises en pension »
Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :
Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

28 février 2025 : Changement de dénomination : AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND
Mise en conformité aux nouvelles orientations ESMA dites « Fund Naming » (ESMA 34-472-440).

15 septembre 2025 : Création de la **part R** (FR00140121E7).

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 13,65%.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « "Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :
- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :
- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :
- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».
Les objectifs de ces comités sont les suivants :
- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires[1]) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :
- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relativedes stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères *qualitatifs :*
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde[2], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[3] .Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[4] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,

- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

[2] Sources Amundi Décembre 2024

[3] Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

[4] Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :
- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**[5],
- **armes chimiques et biologiques**[6],
- **violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies**[7].

Exclusions sectorielles :
- **armement nucléaire**,
- **armes à uranium appauvri**,
- **charbon thermique**[8],
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)**[9],
- **tabac** *(produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).*

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- *Charbon thermique*

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :
- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[10].

- *Hydrocarbures non conventionnels*

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

[5] Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

[6] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

[7] Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

[8] Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

[9] Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

[10] Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- *Tabac*

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- *Armement nucléaire*

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

- *Armes à uranium appauvri*

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.
En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.
Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR
Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 novembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 novembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 novembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

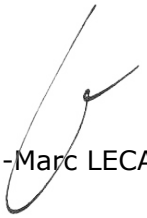
Paris La Défense, le 05 février 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Bilan Actif au 28/11/2025 en EUR	28/11/2025	29/11/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	**305 470 674,91**	**221 295 376,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	305 470 674,91	221 295 376,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		**41 680 857,59**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		41 680 857,59
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	**84 862,86**	**12 869,83**
Opérations temporaires sur titres (H)	**65 015 484,72**	**35 022 528,08**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	65 015 484,72	35 022 528,08
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**370 571 022,49**	**298 011 632,48**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**594 470,90**	**1 952 925,96**
Comptes financiers	**585 472,11**	**3 263,69**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 179 943,01**	**1 956 189,65**
Total de l'actif I+II	**371 750 965,50**	**299 967 822,13**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Bilan Passif au 28/11/2025 en EUR	28/11/2025	29/11/2024
Capitaux propres :		
Capital	357 087 654,45	284 277 421,91
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	9 985 594,82	12 447 555,98
Capitaux propres I	**367 073 249,27**	**296 724 977,89**
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**367 073 249,27**	**296 724 977,89**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	**451 067,99**	**1 654 711,19**
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**451 067,99**	**1 654 711,19**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 226 611,02	1 588 133,05
Concours bancaires	37,22	
Sous-total autres passifs IV	**4 226 648,24**	**1 588 133,05**
Total Passifs : I+II+III+IV	**371 750 965,50**	**299 967 822,13**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Compte de résultat au 28/11/2025 en EUR	28/11/2025	29/11/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	8 308 656,34	7 660 302,93
Produits sur titres de créances	298 900,91	1 038 519,34
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme	135 461,49	865 071,94
Produits sur opérations temporaires sur titres	890 706,40	1 161 017,41
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	56 530,40	101 053,44
Sous-total produits sur opérations financières	**9 690 255,54**	**10 825 965,06**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme	-715 738,88	-609 636,17
Charges sur opérations temporaires sur titres	-0,56	1 727,28
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-5 084,84	-8 623,17
Sous-total charges sur opérations financières	**-720 824,28**	**-616 532,06**
Total revenus financiers nets (A)	**8 969 431,26**	**10 209 433,00**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-597 868,36	-514 575,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		-39,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-597 868,36**	**-514 614,05**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**8 371 562,90**	**9 694 818,95**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 278 961,33**	**700 119,22**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**9 650 524,23**	**10 394 938,17**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	234 202,43	540 181,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-54 345,21	-58 066,19
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**179 857,22**	**482 115,12**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**80 439,54**	**65 604,28**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**260 296,76**	**547 719,40**

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Compte de résultat au 28/11/2025 en EUR	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	19 933,28	1 446 960,76
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	78,58	-77,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**20 011,86**	**1 446 883,38**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**54 761,97**	**58 015,03**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**74 773,83**	**1 504 898,41**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	**9 985 594,82**	**12 447 555,98**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds est de concilier performance financière et impact environnemental positif. Sur un horizon de placement de 12 mois, le fonds visera une performance supérieure à €STR + 0,50%* en investissant sur le marché des obligations vertes. La sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financiers intégrant de manière systématique les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) et privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

* Pour la part P, une performance supérieure de 0,05% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part I, une performance supérieure de 0,15% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part I3, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part S, une performance supérieure de 0,40% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part EB, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part E, une performance supérieure de 0,10% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus

* Pour la part R1, une performance supérieure de 0,05% à celle de l'€STR après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part R1-NOK, une performance supérieure de 0,05% à celle du NOWA** après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

* Pour la part R1-SEK, une performance supérieure de 0,05% à celle du SWESTR*** après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus)

** Le NOWA (Norwegian Overnight Weighted Average) est le taux d'intérêt du marché monétaire de la Couronne norvégienne.

*** Le SWESTR (Swedish Krona Short Term Rate) est le taux d'intérêt du marché monétaire de la Couronne suédoise.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/11/2023	29/11/2024	28/11/2025
Actif net Global en EUR	**211 663 341,87**	**296 724 977,89**	**367 073 249,27**
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C en EUR			
Actif net	93 768 090,13	129 682 726,62	58 909 271,71
Nombre de titres	906,262	1 199,766	530,078
Valeur liquidative unitaire	103 466,8673	108 090,0164	111 133,2138
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-221,10	202,28	46,07
Capitalisation unitaire sur revenu	3 583,88	3 869,97	2 966,80
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C en EUR			
Actif net	10 045,93	10 464,37	10 731,02
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	10 045,9300	10 464,3700	10 731,0200
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,48	19,51	4,42
Capitalisation unitaire sur revenu	32,97	343,60	259,55
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C en EUR			
Actif net	1 508 761,63	2 002 251,68	2 058 007,94
Nombre de titres	14,587	18,560	18,560
Valeur liquidative unitaire	103 431,9345	107 879,9396	110 884,0484
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-220,84	-17,31	45,97
Capitalisation unitaire sur revenu	3 548,98	128,41	2 927,85
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C en EUR			
Actif net	94 093 908,88	145 969 763,23	229 700 576,38
Nombre de titres	910,030	1 352,403	2 070,940
Valeur liquidative unitaire	103 396,4911	107 933,6286	110 916,0943
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-220,92	202,07	45,97
Capitalisation unitaire sur revenu	3 513,05	3 784,71	2 906,07
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C en EUR			
Actif net	20 787,44	8 922 478,23	6 244 175,38
Nombre de titres	201,000	82 886,610	56 616,928
Valeur liquidative unitaire	103,4200	107,6467	110,2881
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,20	0,20	0,04
Capitalisation unitaire sur revenu	2,09	3,47	2,56
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C en EUR			
Actif net		610 280,98	3 746 390,44
Nombre de titres		5 936,609	35 516,449
Valeur liquidative unitaire		102,7995	105,4832
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,05	0,04
Capitalisation unitaire sur revenu		0,79	2,61

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	30/11/2023	29/11/2024	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C en NOK			
Actif net en NOK		1 253 526,60	2 348 749,39
Nombre de titres		1 101,000	1 970,874
Valeur liquidative unitaire en NOK		1 138,5346	1 191,7298
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		-2,29	7,56
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR		1,79	2,48
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C en SEK			
Actif net en SEK		1 596 969,51	17 961 910,51
Nombre de titres		1 395,732	15 324,922
Valeur liquidative unitaire en SEK		1 144,1806	1 172,0719
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		0,11	6,13
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR		1,82	2,60
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C en EUR			
Actif net			100,40
Nombre de titres			1,000
Valeur liquidative unitaire			100,4000
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-0,03
Capitalisation unitaire sur revenu			0,23
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C en EUR			
Actif net	22 261 747,86	9 281 177,96	64 562 907,42
Nombre de titres	21 515,461	8 585,203	58 087,338
Valeur liquidative unitaire	1 034,6860	1 081,0668	1 111,4798
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,21	2,02	0,46
Capitalisation unitaire sur revenu	36,16	38,85	29,64

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion.
Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.
Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :
-des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
-des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part E-C : 0,33 % TTC maximum
			Part EB-C : 0,35 % TTC maximum
			Part I-C : 0,30 % TTC maximum
			Part I3-C : 0,35 % TTC maximum
			Part P-C : 0,43 % TTC maximum
			Part R1-C : 0,38 % TTC maximum
			Part R1-NOK-C : 0,38 % TTC maximum
			Part R1-SEK-C : 0,38 % TTC maximum
			Part S-C 0,08 % TTC maximum
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part E-C : 0,07 % TTC
			Part EB-C : 0,05 % TTC
			Part I-C : 0,05 % TTC
			Part I3-C : 0,05 % TTC
			Part P-C : 0,07 % TTC
			Part R1-C : 0,07 % TTC
			Part R1-NOK-C : 0,07 % TTC
			Part R1-SEK-C : 0,07 % TTC
			Part S-C : 0,05 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part E-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part EB-C : Néant
			Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
			Part I3-C : Néant
			Part P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence
			Part R1-C : Néant
			Part R1-NOK-C : Néant
			Part R1-SEK-C : Néant
			Part S-C : 20,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services
-Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
-Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)
-Frais et coûts des données
-Frais de commissariat aux comptes
-Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
-Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
-Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
-Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
-Frais et coûts opérationnels
-Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date
d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des

souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence comme suit :
. Part E : €STR + 0,10%
. Part P : €STR + 0,05%
. Part I : €STR + 0,15%
. Part S : €STR + 0,40%

Ainsi, à compter du 01/09/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de novembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/09/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.
Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.
En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en
portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.
Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	28/11/2025	29/11/2024
Capitaux propres début d'exercice	**296 724 977,89**	**211 663 341,87**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	306 162 955,97	176 297 299,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-244 386 116,57	-102 859 481,32
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 371 562,90	9 694 818,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	179 857,22	482 115,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	20 011,86	1 446 883,38
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**367 073 249,27**	**296 724 977,89**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C		
Parts souscrites durant l'exercice	63,935	6 992 606,72
Parts rachetées durant l'exercice	-733,623	-79 882 901,21
Solde net des souscriptions/rachats	-669,688	-72 890 294,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	530,078	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18,560	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 089,860	229 219 464,40
Parts rachetées durant l'exercice	-1 371,323	-150 075 339,83
Solde net des souscriptions/rachats	718,537	79 144 124,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 070,940	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	38 384,098	4 174 033,18
Parts rachetées durant l'exercice	-64 653,780	-7 037 244,64
Solde net des souscriptions/rachats	-26 269,682	-2 863 211,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 616,928	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C		
Parts souscrites durant l'exercice	44 875,057	4 694 793,82
Parts rachetées durant l'exercice	-15 295,217	-1 602 948,07
Solde net des souscriptions/rachats	29 579,840	3 091 845,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	35 516,449	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C		
Parts souscrites durant l'exercice	4 155,564	407 400,70
Parts rachetées durant l'exercice	-3 285,690	-323 354,94
Solde net des souscriptions/rachats	869,874	84 045,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 970,874	

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C		
Parts souscrites durant l'exercice	14 125,579	1 474 557,52
Parts rachetées durant l'exercice	-196,389	-20 819,43
Solde net des souscriptions/rachats	13 929,190	1 453 738,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 324,922	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	54 511,664	59 199 999,63
Parts rachetées durant l'exercice	-5 009,529	-5 443 508,45
Solde net des souscriptions/rachats	49 502,135	53 756 491,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	58 087,338	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C FR001400BW21	Capitalisation	Capitalisation	EUR	58 909 271,71	530,078	111 133,2138
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C FR001400ILX1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 731,02	1,000	10 731,0200
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C FR001400BW47	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 058 007,94	18,560	110 884,0484
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C FR001400BW39	Capitalisation	Capitalisation	EUR	229 700 576,38	2 070,940	110 916,0943
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C FR001400BW54	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 244 175,38	56 616,928	110,2881
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C FR001400N8Q7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 746 390,44	35 516,449	105,4832
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C FR001400N8R5	Capitalisation	Capitalisation	NOK	2 348 749,39	1 970,874	1 191,7298
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C FR001400N8S3	Capitalisation	Capitalisation	SEK	17 961 910,51	15 324,922	1 172,0719
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C FR00140121E7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,40	1,000	100,4000
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C FR001400BW62	Capitalisation	Capitalisation	EUR	64 562 907,42	58 087,338	1 111,4798

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	305 470,68	301 649,66	3 821,02		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	65 015,48		65 015,48		
Comptes financiers	585,35				585,35
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-2 948,75			
Options	NA				
Swaps	NA	-53 700,00	53 700,00		
Autres instruments financiers	NA				
Total		**245 000,91**	**122 536,50**		**585,35**

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations	20 041,50	23 504,69	63 130,03	169 556,95	29 237,51		
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres	65 015,48						
Comptes financiers	585,35						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures					-2 948,75		
Options							
Swaps	53 700,00			-36 900,00	-16 800,00		
Autres instruments							
Total	**139 342,33**	**23 504,69**	**63 130,03**	**132 656,95**	**9 488,76**		

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 NOK +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes	-0,02	-0,01			
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	**-0,02**	**-0,01**			

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	305 470,67		
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	**305 470,67**		

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	49,96	
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	13,57	
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	13,19	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BNP PARIBAS FRANCE	65 015,48	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	240,00	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	30,00	
CREDIT AGRICOLE CIB	290,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE		5,66
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3		228,03
CREDIT AGRICOLE CIB		146,13
NATIXIS		25,91
BNP PARIBAS FRANCE		35,07
Dettes		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE		40,26

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	28/11/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	34 470,90
	Collatéraux	560 000,00
Total des créances		**594 470,90**
Dettes		
	Achats à règlement différé	3 954 716,67
	Frais de gestion fixe	84 780,55
	Frais de gestion variable	136 958,74
	Collatéraux	40 263,65
	Autres dettes	9 891,41
Total des dettes		**4 226 611,02**
Total des créances et des dettes		**-3 632 140,12**

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	112 647,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	40,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Frais de gestion variables provisionnés	2,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 687,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	229 591,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	76 285,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	39 512,14
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 441,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	395,58
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	242,84
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 642,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	543,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 703,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

	28/11/2025
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	67 687,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	20 318,72
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	126,45
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	28/11/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/11/2025
Titres pris en pension livrée	64 942 525,02
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/11/2025
Actions			
Obligations			12 811 130,58
	XS2194370727	BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	7 888 193,56
	XS2063247915	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 0.3% 04-10- 26	4 922 937,02
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			12 900 000,00
	SWP031996201	OISEST/0.0/FIX/2.142	2 600 000,00
	SWP031954701	OISEST/0.0/FIX/2.190	2 800 000,00
	SWP031141001	OISEST/0.0/FIX/2.335	1 400 000,00
	SWP030785201	OISEST/0.0/FIX/2.648	3 100 000,00
	SWP030806201	OISEST/0.0/FIX/2.687	3 000 000,00
Total des titres du groupe			**25 711 130,58**

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**9 650 524,23**	**10 394 938,17**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	**9 650 524,23**	**10 394 938,17**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 650 524,23**	**10 394 938,17**

Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**1 572 638,55**	**4 643 067,02**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 572 638,55**	**4 643 067,02**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 572 638,55**	**4 643 067,02**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 572 638,55	4 643 067,02
Total	**1 572 638,55**	**4 643 067,02**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**4 904,40**	**1 979,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 904,40**	**1 979,27**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 904,40**	**1 979,27**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	4 904,40	1 979,27
Total	**4 904,40**	**1 979,27**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**39 933,25**	**2 550,35**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**39 933,25**	**2 550,35**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**39 933,25**	**2 550,35**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	39 933,25	2 550,35
Total	**39 933,25**	**2 550,35**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**259,55**	**343,60**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**259,55**	**343,60**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**259,55**	**343,60**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	259,55	343,60
Total	**259,55**	**343,60**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**6 018 304,19**	**5 118 456,19**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 018 304,19**	**5 118 456,19**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 018 304,19**	**5 118 456,19**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	6 018 304,19	5 118 456,19
Total	**6 018 304,19**	**5 118 456,19**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**54 340,91**	**2 383,34**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**54 340,91**	**2 383,34**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**54 340,91**	**2 383,34**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	54 340,91	2 383,34
Total	**54 340,91**	**2 383,34**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**145 224,64**	**287 873,64**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**145 224,64**	**287 873,64**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**145 224,64**	**287 873,64**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	145 224,64	287 873,64
Total	**145 224,64**	**287 873,64**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**0,23**	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,23**	
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,23**	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	0,23	
Total	**0,23**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**92 726,33**	**4 745,75**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**92 726,33**	**4 745,75**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**92 726,33**	**4 745,75**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	92 726,33	4 745,75
Total	**92 726,33**	**4 745,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	28/11/2025	29/11/2024
Revenus nets	**1 722 192,18**	**333 539,01**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 722 192,18**	**333 539,01**
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 722 192,18**	**333 539,01**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 722 192,18	333 539,01
Total	**1 722 192,18**	**333 539,01**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**260 296,76**	**547 719,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**260 296,76**	**547 719,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**260 296,76**	**547 719,40**

Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**24 423,84**	**242 691,61**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**24 423,84**	**242 691,61**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**24 423,84**	**242 691,61**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	24 423,84	242 691,61
Total	**24 423,84**	**242 691,61**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14 907,73**	**-2 523,15**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14 907,73**	**-2 523,15**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14 907,73**	**-2 523,15**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	14 907,73	-2 523,15
Total	**14 907,73**	**-2 523,15**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**93 982,18**	**165,76**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**93 982,18**	**165,76**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**93 982,18**	**165,76**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	93 982,18	165,76
Total	**93 982,18**	**165,76**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4,42**	**19,51**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4,42**	**19,51**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4,42**	**19,51**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4,42	19,51
Total	**4,42**	**19,51**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**95 221,66**	**273 292,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**95 221,66**	**273 292,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**95 221,66**	**273 292,04**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	95 221,66	273 292,04
Total	**95 221,66**	**273 292,04**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**853,29**	**-321,38**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**853,29**	**-321,38**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**853,29**	**-321,38**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	853,29	-321,38
Total	**853,29**	**-321,38**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 591,99**	**16 711,50**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 591,99**	**16 711,50**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 591,99**	**16 711,50**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 591,99	16 711,50
Total	**2 591,99**	**16 711,50**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-0,03**	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-0,03**	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-0,03**	
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	-0,03	
Total	**-0,03**	
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 554,71**	**315,99**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 554,71**	**315,99**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 554,71**	**315,99**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 554,71	315,99
Total	**1 554,71**	**315,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	28/11/2025	29/11/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**26 756,97**	**17 367,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**26 756,97**	**17 367,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**26 756,97**	**17 367,52**
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	26 756,97	17 367,52
Total	**26 756,97**	**17 367,52**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés		
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**305 470 674,91**	**83,22**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**305 470 674,91**	**83,22**
Banques commerciales			**158 771 368,98**	**43,25**
BBVA 1.0% 21-06-26	EUR	3 400 000	3 392 582,07	0,92
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	4 800 000	4 717 828,32	1,29
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	3 500 000	3 401 883,39	0,93
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 142 823,83	0,58
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	5 000 000	4 709 675,00	1,28
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	500 000	503 478,53	0,14
CMZB FRANCFORT 3.0% 14-09-27	EUR	8 000 000	8 094 393,95	2,21
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	13 000 000	12 770 880,67	3,47
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	EUR	2 900 000	2 913 817,99	0,79
DANSKE BK 1.375% 17-02-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 034 925,97	1,10
DE VOLKSBANK NV 0.25% 22-06-26	EUR	500 000	494 992,95	0,13
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	2 000 000	1 962 445,46	0,53
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	4 300 000	4 352 752,51	1,19
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	1 500 000	1 546 525,33	0,42
EXPORTIMPORT BANK OF KOREA 2.5% 17-06-28	EUR	1 667 000	1 690 642,86	0,46
INTE 0.75% 16-03-28 EMTN	EUR	4 000 000	3 863 583,78	1,05
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	7 000 000	7 203 891,71	1,96
INTL BK FOR RECONS DEVELOP 0.625% 22-11-27	EUR	12 600 000	12 229 678,20	3,33
JYSKE BANK DNK 5.5% 16-11-27	EUR	1 000 000	1 030 202,38	0,28
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	8 800 000	8 773 583,51	2,39
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	2 000 000	1 982 928,24	0,54
KOMMUNINVEST I SVERIGE AB 3.0% 15-09-27	EUR	2 000 000	2 039 444,38	0,56
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.5% 28-09-26	EUR	6 400 000	6 324 753,78	1,72
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28	EUR	400 000	403 726,65	0,11
NATL AUSTRALIA BANK 2.125% 24-05-28	EUR	8 000 000	8 022 016,20	2,19
NATL BANK OF GREECE 2.75% 21-07-29	EUR	700 000	705 203,03	0,19
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	4 000 000	4 140 882,22	1,13
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 3.25% 06-02-30	EUR	2 900 000	3 036 333,28	0,83
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.375% 19-03-30	EUR	2 000 000	2 081 170,92	0,57
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	5 000 000	5 092 213,24	1,39
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.125% 29-06-27	EUR	2 000 000	2 088 634,76	0,57
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB NORWAY 4.375% 06-11-28	EUR	2 000 000	2 101 698,87	0,57
SPAREBANK 1 OSTLANDET 1.75% 27-04-27	EUR	7 700 000	7 708 183,58	2,10
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	9 700 000	9 988 230,61	2,72
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.01% 02-12-27	EUR	2 000 000	1 906 430,64	0,52
Swedbank AB 0.3% 20-05-27	EUR	3 500 000	3 473 007,13	0,95
SWEDBANK AB 3.25% 24-09-29	EUR	2 000 000	2 037 939,27	0,56

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SYDBANK 3.0% 11-12-29 EMTN	EUR	1 900 000	1 915 023,27	0,52
SYDBANK 4.125% 30-09-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 366 564,63	0,92
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	500 000	526 395,87	0,14
Biens de consommation durables			**839 440,36**	**0,23**
NE PROPERTY BV 3.375% 14-07-27	EUR	821 000	839 440,36	0,23
Eau			**6 200 142,20**	**1,69**
ALLIANDER 0.875% 22-04-26 EMTN	EUR	6 200 000	6 200 142,20	1,69
Electricité			**15 743 086,72**	**4,29**
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 457 151,99	1,21
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	5 000 000	5 002 883,95	1,37
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	500 000	514 541,63	0,14
RTE EDF TRANSPORT 2.625% 08-07-29	EUR	800 000	804 278,14	0,22
VATFAL 0 1/2 06/24/26	EUR	5 000 000	4 964 231,01	1,35
Epargne et prêts hypothécaires			**16 582 198,20**	**4,52**
ACHMEA BANK NV 2.5% 06-05-28	EUR	3 700 000	3 739 610,28	1,02
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	1 800 000	1 854 645,70	0,51
DZ HYP AG 2.5% 30-08-30 EMTN	EUR	4 050 000	4 062 203,45	1,11
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 0.375% 15-07-27	EUR	7 000 000	6 925 738,77	1,88
Equipement et services pour l'énergie			**1 607 331,80**	**0,44**
EUROGRID GMBH 1 2.886% 16-10-29	EUR	1 400 000	1 404 661,43	0,38
EUROGRID GMBH 1 3.075% 18-10-27	EUR	200 000	202 670,37	0,06
Equipements et instruments électroniques			**1 002 516,65**	**0,27**
IBER INT 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 002 516,65	0,27
Logiciels			**499 145,21**	**0,14**
EVONIK INDUSTRIES 2.25% 25-09-27	EUR	500 000	499 145,21	0,14
Marchés de capitaux			**39 192 549,61**	**10,68**
ABN AMRO BK 0.5% 15-04-26	EUR	2 000 000	1 994 141,51	0,54
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	4 500 000	4 551 622,75	1,24
ABN AMRO BK 2.75% 04-06-29	EUR	1 100 000	1 118 364,46	0,30
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	8 000 000	7 888 193,56	2,17
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 0.3% 04-10-26	EUR	5 000 000	4 922 937,02	1,34
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17-04-29	EUR	5 400 000	5 653 773,95	1,54
BAWAG BK 3.125% 03-10-29 EMTN	EUR	500 000	506 435,20	0,14
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	6 500 000	6 845 774,09	1,86
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	1 400 000	1 440 274,44	0,39
NORDEA BK 0.375% 28-05-26 EMTN	EUR	4 300 000	4 271 032,63	1,16
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**311 302,50**	**0,08**
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	EUR	300 000	311 302,50	0,08

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			**6 322 911,51**	**1,72**
EDP FIN 0.375% 16-09-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 929 526,26	1,34
FINGRID 2.75% 04-12-29	EUR	1 360 000	1 393 385,25	0,38
Services clientèle divers			**4 155 735,74**	**1,13**
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 155 735,74	1,13
Services de télécommunication mobile			**9 872 026,38**	**2,69**
VODAFONE GROUP 0.9% 24-11-26	EUR	10 000 000	9 872 026,38	2,69
Services financiers diversifiés			**33 802 411,54**	**9,21**
ARGENTA SPAARBANK 2.5% 25-10-27	EUR	1 300 000	1 307 402,14	0,36
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08-10-27	EUR	3 000 000	2 871 786,75	0,78
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 2.75% 07-07-28	EUR	1 000 000	1 011 505,54	0,28
LANSFORSAKRINGAR BANK 2.625% 06-10-28	EUR	3 000 000	3 009 149,18	0,82
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07-09-26	EUR	3 000 000	2 956 556,67	0,81
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	3 100 000	3 091 952,70	0,84
NIB 0 09/25/26	EUR	1 000 000	983 034,43	0,27
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	2 000 000	1 969 139,91	0,54
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.0% 30-04-27	EUR	1 000 000	970 656,53	0,26
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 0.25% 09-03-29	EUR	1 000 000	935 637,27	0,25
NTT FINANCE 0.082% 13-12-25	EUR	6 961 000	6 961 316,05	1,90
SG SFH 0.01% 02-12-26	EUR	7 900 000	7 734 274,37	2,10
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**8 010 802,03**	**2,18**
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	2 300 000	2 318 425,87	0,63
PROLOGIS INTL FUND II 1.75% 15-03-28	EUR	5 712 000	5 692 376,16	1,55
Transport routier et ferroviaire			**2 557 705,48**	**0,70**
RATP 0.875% 25-05-27 EMTN	EUR	2 600 000	2 557 705,48	0,70
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			**65 000 000,00**	**17,71**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**65 000 000,00**	**17,71**
Services aux collectivités			**65 000 000,00**	**17,71**
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	36 175 111	20 000 000,00	5,45
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-10-31	EUR	42 115 000	45 000 000,00	12,26
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			**15 484,72**	**0,00**
Total			**370 486 159,63**	**100,93**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1225	-25	7 250,00		-2 948 750,00
Sous-total 1.		**7 250,00**		**-2 948 750,00**
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
E3R/0.0/FIX/3.1072	2 000 000		-55 493,01	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.790	1 800 000	8 874,46		1 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.802	7 000 000	16 879,07		7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.864	4 500 000	13 185,84		4 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.881	7 000 000	15 020,59		7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.897	2 600 000	13 566,42		2 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.971	1 500 000	9 181,07		1 500 000,00

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.142	2 600 000		-10 669,17	2 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.177	1 400 000		-6 212,56	1 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.183	2 000 000		-12 443,53	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.190	2 800 000		-10 949,86	2 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.212	3 000 000		-21 248,64	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.335	1 400 000		-14 957,19	1 400 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.419	500 000		-5 660,80	500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.648	3 100 000		-74 842,76	3 100 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.687	3 000 000		-60 617,39	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.689	1 000 000		-25 577,70	1 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	5 000 000		-107 055,86	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.794	1 500 000		-35 069,36	1 500 000,00
Sous-total 3.		**76 707,45**	**-440 797,83**	**53 700 000,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		**83 957,45**	**-440 797,83**	**50 751 250,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1. 2. Options Sous-total 2. 3. Swaps Sous-total 3. 4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
A/EUR/SEK/20251203		-0,85	EUR	503,60	SEK	-504,45	FR001400N8S3
A/EUR/SEK/20251203		-0,08	EUR	12,87	SEK	-12,95	FR001400N8S3
V/EUR/NOK/20251203		-1 185,45	NOK	198 806,25	EUR	-199 991,70	FR001400N8R5
V/EUR/NOK/20251203	0,43		NOK	42,62	EUR	-42,19	FR001400N8R5
V/EUR/NOK/20251203		-0,03	NOK	8,51	EUR	-8,54	FR001400N8R5
V/EUR/SEK/20251203		-1 827,55	SEK	1 529 111,40	EUR	-1 530 938,95	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	0,17		SEK	18,31	EUR	-18,14	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	75,78		SEK	25 017,28	EUR	-24 941,50	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	0,22		SEK	34,26	EUR	-34,04	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	1,48		SEK	274,09	EUR	-272,61	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	0,38		SEK	91,33	EUR	-90,95	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203		-6,20	SEK	3 768,54	EUR	-3 774,74	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	3,31		SEK	1 187,65	EUR	-1 184,34	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	0,49		SEK	913,60	EUR	-913,11	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	3,86		SEK	548,05	EUR	-544,19	FR001400N8S3
V/EUR/SEK/20251203	819,29		SEK	77 653,30	EUR	-76 834,01	FR001400N8S3
Total	**905,41**	**-3 020,16**		**1 837 991,66**		**-1 840 106,41**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	370 486 159,63
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	-356 840,38
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-2 114,75
Autres actifs (+)	1 179 943,01
Autres passifs (-)	-4 233 898,24
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	**367 073 249,27**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI IMPACT AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB-C	EUR	530,078	111 133,2138
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND E-C	EUR	1,000	10 731,0200
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I3-C	EUR	18,560	110 884,0484
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND I-C	EUR	2 070,940	110 916,0943
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND P-C	EUR	56 616,928	110,2881
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R1-C	EUR	35 516,449	105,4832
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK-C	NOK	1 970,874	1 191,7298
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK-C	SEK	15 324,922	1 172,0719
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND R-C	EUR	1,000	100,4000
Part AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND S-C	EUR	58 087,338	1 111,4798

OPCVM AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400BW39 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,15% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit. Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 920
	Rendement annuel moyen	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 450
	Rendement annuel moyen	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2021 et le 30/06/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€26
Incidence des coûts annuels**	0,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,54% avant déduction des coûts et de -0,80% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	13,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	3,70 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400BW62 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,40% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit. Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 860
	Rendement annuel moyen	-11,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 920
	Rendement annuel moyen	-10,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 930
	Rendement annuel moyen	-10,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 420
	Rendement annuel moyen	-5,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2021 et le 28/02/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€1 019
Incidence des coûts annuels**	10,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,56% avant déduction des coûts et de -10,70% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	10,98 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,56 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - EB (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400BW21 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,10% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 730
	Rendement annuel moyen	-2,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 800
	Rendement annuel moyen	-2,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 820
	Rendement annuel moyen	-1,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 360
	Rendement annuel moyen	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2021 et le 28/02/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€124
Incidence des coûts annuels**	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,56% avant déduction des coûts et de -1,80% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	15,05 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,42 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400BW54 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,05% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 870
	Rendement annuel moyen	-1,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 870
	Rendement annuel moyen	-1,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 420
	Rendement annuel moyen	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2021 et le 28/02/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€58
Incidence des coûts annuels**	0,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,52% avant déduction des coûts et de -1,10% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	49,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - I3 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400BW47 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,10% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 920
	Rendement annuel moyen	-0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 460
	Rendement annuel moyen	4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2021 et le 30/06/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€27
Incidence des coûts annuels**	0,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,53% avant déduction des coûts et de -0,80% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400ILX1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,10% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit. Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 880
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 430
	Rendement annuel moyen	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2021 et le 28/02/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€48
Incidence des coûts annuels**	0,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,52% avant déduction des coûts et de -1,00% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	39,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-SEK (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400N8S3 - Devise : SEK
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à SWESTR + 0,05% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 SEK

Scénarios		**Si vous sortez après 1 an**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	SEK
	Rendement annuel moyen	
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	SEK
	Rendement annuel moyen	
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	SEK
	Rendement annuel moyen	
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	SEK
	Rendement annuel moyen	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le PS_UNFAVORABLE_RHP_START_DATE et le PS_UNFAVORABLE_RHP_END_DATE
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le PS_MODERATE_RHP_START_DATE et le PS_MODERATE_RHP_END_DATE
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le PS_FAVORABLE_RHP_START_DATE et le PS_FAVORABLE_RHP_END_DATE

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 SEK sont investis.

Investissement 10 000 SEK	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	SEK
Incidence des coûts annuels**	

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de ANNUAL_RETURN_BEFORE_AT_RHP avant déduction des coûts et de ANNUAL_RETURN_AFTER_AT_RHP après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 SEK
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 SEK
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,20 SEK
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 SEK
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 SEK

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1-NOK (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400N8R5 - Devise : NOK
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à NOWA + 0,05% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 NOK

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	kr 9 780
	Rendement annuel moyen	-2,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	kr 9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	kr 10 010
	Rendement annuel moyen	0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	kr 10 520
	Rendement annuel moyen	5,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2020 et le 31/05/2021
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 29/03/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2024 et le 28/02/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 NOK sont investis.

Investissement 10 000 NOK	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	kr 44
Incidence des coûts annuels**	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,55% avant déduction des coûts et de 0,10% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 NOK
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 NOK
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,20 NOK
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 NOK
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 NOK

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R1 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400N8Q7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 04/04/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,05% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 880
	Rendement annuel moyen	-1,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900
	Rendement annuel moyen	-1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 450
	Rendement annuel moyen	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 26/02/2021 et le 28/02/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2023 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€44
Incidence des coûts annuels**	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,56% avant déduction des coûts et de -1,00% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR00140121E7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 15/09/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est Indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND, vous investissez dans des produits de taux internationaux.
L'objectif est, sur un horizon de placement de 12 mois minimum, de réaliser, grâce aux primes obligataires, une performance supérieure à €STR + 0,05% tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds et en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum (ces derniers figurant dans la rubrique frais du prospectus).
Pour y parvenir, l'équipe de gestion emploie un processus d'investissement structuré autour d'une triple approche, l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinés à une analyse dite « bottom-up » pour la sélection des titres et une analyse dite « top down » pour l'optimisation du portefeuille.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :
- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Les investissements sont réalisés jusqu'à 100% de l'actif net indifféremment sur des titres de créance privé ou publics de toutes zones géographiques émis en euro. Il s'agit majoritairement d'obligations (taux fixe, taux variable indexées, titres financiers subordonnés) et à titre accessoire d'instruments monétaires. Le fonds a vocation à investir à plus de 75% en obligations vertes ("green bonds").
Le fonds peut également investir jusqu'à 50% de son actif dans des titres de créance libellés en devises de l'OCDE (ces positions sont systématiquement couvertes du risque de change ; un risque de change résiduel de 2% peut tout de même subsister).
La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 2.
A tout moment le portefeuille est constitué d'au moins 20% de titres supérieurs à 2 ans.
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.
En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre d'exposition et de couverture.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 1 an
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830
	Rendement annuel moyen	-1,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 910
	Rendement annuel moyen	-0,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 930
	Rendement annuel moyen	-0,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 450
	Rendement annuel moyen	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2021 et le 30/06/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2016 et le 28/04/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2023 et le 31/05/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	**Si vous sortez après 1 an***
Coûts totaux	€39
Incidence des coûts annuels**	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,31% avant déduction des coûts et de -0,70% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	30,20 EUR
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,52 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI IMPACT ULTRA SHORT TERM GREEN BOND

Identifiant d'entité juridique :
2138005Z8LOXNQFYD482

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- [X] **Oui**
- [ ] **Non**

- [X] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 100,00 %**
  - [X] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [X] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] **ayant un objectif social**
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: _____**
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance**.**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA GREEN BOND INDEX (ESG).** Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Le produit a maintenu une proportion de son allocation, au moins égale à l'engagement mentionné dans le prospectus, investie dans des obligations vertes.

L'objectif des obligations vertes est de financer des projets qui génèrent un impact positif et mesurable sur l'environnement. L'indicateur clé mesurant l'impact des obligations vertes est le

"Tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an". Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection comprend une évaluation de la stratégie ESG au niveau de l'émetteur et une évaluation des obligations vertes suivant plusieurs points d'analyse :

1. Amundi a développé un système de notation ESG propriétaire basé sur une échelle de sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. Tout émetteur noté G est exclu de tous les portefeuilles gérés activement d'Amundi. Nous mettons en œuvre la vérification de la notation ESG de l'émetteur et vérifions la conformité de la note aux critères du fonds concerné. Comme indiqué ci-dessus, les émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG d'Amundi ne sont pas éligibles à l'investissement. En cas de faiblesses, l'équipe ESG Research recherchera plus en détail toute controverse sur le pilier concerné (E, S et G).
2. Évaluation des obligations vertes en termes de :
    i. Analyse du projet, via l'analyse de la localisation géographique des actifs, l'action sur les actifs, l'évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux. (ne pas causer de préjudice important), l'alignement sur les normes de l'industrie (par exemple, l'alignement sur les principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, l'initiative des obligations climatiques, la taxinomie de l'UE).
    ii. Analyse des émetteurs au niveau de la stratégie ESG globale et des controverses,
    iii. Logique de financement vert (type de projets financés, allocation d'actifs verts, type d'instruments finançant des projets verts)
    iv. Transparence (rapport sur les obligations vertes, existance d'un deuxième avis)

3. Suivi continu (post investissement), qui comprend une revue régulière de l'allocation et du rapport d'impact de l'obligation verte, des controverses dans lesquelles l'émetteur est impliqué et de la stratégie environnementale de l'émetteur.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

Veuillez consulter la politique d'investissement responsable d'Amundi pour plus de détails sur ce qui précède.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période:

▪ La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : 1,168 (C).

▪ La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : 0,98 (C).

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

▪ la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;

▪ la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;

▪ la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

A la fin de la période le portefeuille détenait 100.00 % d'obligations vertes.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,139 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,892 (C). A la fin de la période précédente, le portefeuille détenait 100 % d'obligations vertes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/12/2024 au 30/11/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
BTPS 4% 10/31 8Y	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	23,44 %
OAT 0.5% 06/44 OAT	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	France	5,43 %
RABOBK 0.25% 10/26	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	3,48 %
IBRD 0.625% 11/27 GDIF	Quasi-Etats	Supranationaux	États-Unis	3,33 %
MINGNO 3.125% 12/25	Corporates	Bancaire	Norvège	2,72 %
VOD 0.9% 11/26 EMTN	Corporates	Communications	Royaume-Uni	2,69 %
KBCBB VAR 03/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Belgique	2,39 %
CMZB VAR 09/27	Corporates	Bancaire	Allemagne	2,21 %
NAB 2.125% 05/28 GMTN	Corporates	Bancaire	Australie	2,19 %
SANTAN 1.125% 06/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Espagne	2,15 %
SOCSFH 0.01% 12/26 EMTN	Sécurisé	Actifs hypothécaires	France	2,11 %
SPOLNO 1.75% 04/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Norvège	2,10 %
ISPIM 4% 05/26 EMTN	Corporates	Bancaire	Italie	1,96 %
NTT 0.082% 12/25 EMTN	Corporates	Communications	Japon	1,90 %

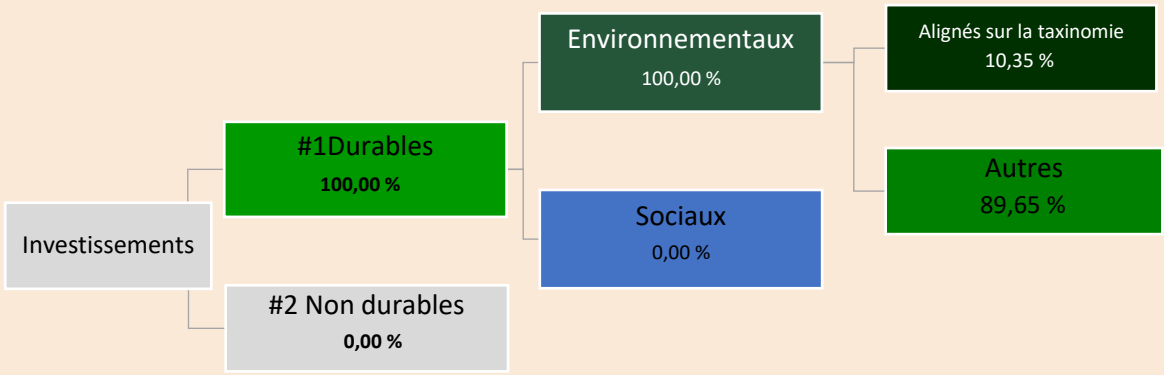
SRBANK VAR 07/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Norvège	1,89 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 100,00 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	*Sous-Secteur*	*% d'actifs*
Corporates	*Bancaire*	*52,01 %*
Emprunts d'Etats	*Emprunts d'Etats*	*28,89 %*
Corporates	*Électricité*	*7,81 %*
Quasi-Etats	*Agences*	*4,98 %*
Corporates	*Communications*	*4,59 %*

Quasi-Etats	*Supranationaux*	*4,12 %*
Sécurisé	*Actifs hypothécaires*	*3,57 %*
Corporates	*Autres institutions financières*	*2,78 %*
Corporates	*Fonds de placement immobilier (FPI)*	*2,41 %*
Quasi-Etats	*Autorités locales*	*0,56 %*
Corporates	*Consommation Discrétionnaire*	*0,28 %*
Corporates	*Industrie de base*	*0,14 %*
Forex	*Forex*	*-0,00 %*
Autres	*Autres*	*-0,10 %*
Liquidités	*Liquidités*	*-12,03 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 10,35 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. . Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.
Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

[X] Oui:

[ ] Dans le gaz fossile [X] Dans l'énergie nucléaire

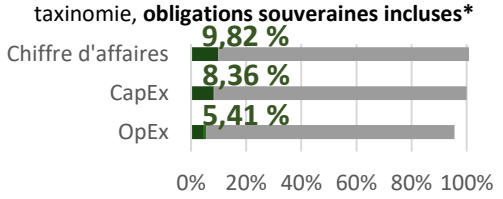
[ ] Non

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le Fond directeur n'investit pas dans des projets de gaz fossile ou d'énergie nucléaire. Les chiffres indiqués ci-dessous concernent les émetteurs et non les projets. Tous les projets financés par des fonds verts respectent la philosophie d'investissement de notre fond. Toutefois, le Fond peut investir dans des sociétés qui exercent également des activités dans ces secteurs. Ces investissements peuvent ou non être alignés sur la taxonomie. [1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

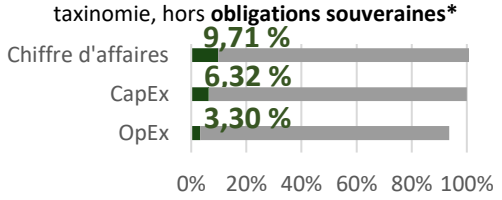
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
Autres investissements	94,59 %	91,64 %	90,18 %
Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,76 %*	*0,40 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*4,65 %*	*7,96 %*	*9,82 %*

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***



	OpEx	*CapEx*	*Chiffre d'affaires*
Autres investissements	96,70 %	93,68 %	90,29 %
Alignés sur la taxinomie : gaz fossile	*0,00 %*	*0,00 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie : nucléaire	*0,00 %*	*0,01 %*	*0,00 %*
Alignés sur la taxinomie [hors gaz & nucléaire]	*3,30 %*	*6,31 %*	*9,71 %*

Ce graphique représente 85,3 % des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Au 30/11/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 6,54 %.

d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **89,65 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie« Non durables » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut**.**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite